

# D.U. ETHIQUE MEDICALE

**Responsables de la formation :**

Docteur Gérard TERRIER  
Monsieur le Professeur Alain VERGNENEGRE

**Présentation générale de la formation :**

Faire acquérir aux inscrits au DU les connaissances éthiques essentielles aux professions médicales et paramédicales.  
Inciter les professionnels à la réflexion éthique.

**Objectifs de la formation :**

Donner les bases éthiques aux professionnels de la santé.

**Durée de la formation :**

2 semestres, 80 heures de cours  
Pas de stage.

**Inscription :**

L'inscription est prononcée après un entretien de motivation avec l'enseignant responsable du DU ou le coordonnateur.  
Renseignements pour l'inscription administrative auprès du service scolarité de la faculté de médecine.

**Peuvent s'inscrire :**

- les internes de médecine générale ou de spécialité,
- les docteurs en médecine ou en pharmacie,
- les docteurs vétérinaires
- les titulaires du diplôme de sage-femme,
- les infirmiers diplômés d'Etat,
- éventuellement d'autres professionnels ou bénévoles du monde hospitalier, sanitaire et social (kinésithérapeutes, psychologues, bénévoles d'accompagnement, ...) ayant satisfait à l'entretien de motivation.

**Scolarité :**

L'assistance à la totalité des enseignements dispensés est obligatoire (cours, conférences, tables rondes) ; l'absence à une partie des enseignements dispensés ne permet pas de se présenter à l'examen.

Le redoublement n'est pas admis sauf :

- interruption de la scolarité pour cause de maladie dûment constatée par un certificat médical rédigé par un médecin agréé,
- interruption de la scolarité pour raison grave dûment motivée auprès du responsable pédagogique ou du coordonnateur.

Il n'y a qu'une session d'examen par an.

**Le diplôme est obtenu après :**

- vérification de la présence effective à l'ensemble des enseignements,
- l'obtention d'une note supérieure à la moyenne ( $\geq$  à 10) à l'épreuve écrite de l'examen,
- l'obtention d'une note supérieure à la moyenne ( $\geq$  à 10) pour le mémoire,
- toute note inférieure à la moyenne à l'une ou l'autre des deux épreuves ne permettra pas d'obtenir le diplôme.

**Débouchés :**

Compléments de formation pour personnels médicaux et paramédicaux.